



89814 - Les grades des nobles Prophètes (paix et salut sur eux)

question

Quels sont les grades respectifs des nobles prophètes que sont: Chouayb, Youssouf, Ayyoub, Younous, Moussa, Ilyas, al-Yassa, Dhoul Kifl, Dawoud, Soulayman, Zakaria, Yahyaa, Issa et Muhammad (paix et salut soient sur eux) selon le saint Coran?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le Vrai, Source de toute Bénédiction, le Très-haut nous a informé qu'Il a rendu certains prophètes supérieurs à d'autres. En effet, l'Auguste et Majestueux a dit « Et parmi les prophètes, Nous avons donné à certains plus de faveurs qu'à d'autres. » (Coran,17:55)

La Umma croit unanimement que les Messagers sont supérieurs aux Prophètes. Les premiers sont supérieurs les uns aux autres puisque le Très-haut a dit: « Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres » (Coran,2:253)

À propos de la différence entre Prophète et Messenger , voir la réponse donnée à la question n° [5455](#) et celle faite à la question n° [11725](#) .Ensuite, les meilleurs Messagers et Prophètes sont au nombre de cinq: Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui), Noé, Ibrahim, Moussa , et Issa (paix et salut soient sur eux tous) Ce sont ceux-là qu'on appelle Messagers doués de fermeté issus des messagers au sujet desquels le Très-haut dit: « Endure (Muhammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté » (Coran,46:35) Le noble Coran les cite nomément en deux endroits puisque le Très-haut dit: « Lorsque Nous primes des prophètes leur engagement, de même que de toi, de Nuh (Noé), d'Ibrahim (Abraham), de Musa (Moïse), et de 'Isa (Jésus) fils de Maryam (Marie) » (Coran,33:7) et dit: « Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nuh (Noé), ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim



(Abraham), à Musa (Moïse) et à 'Isa (Jésus). » (Coran,42: 13 chouraa) . Ceux d'entre eux qu'Allah a rendu supérieurs jouissent auprès de Lui de privilèges qui justifient leur préférence. Sous ce rapport, al-Qourtubi dit dans son commentaire du Coran (3/249): « l'affirmation de la supériorité des uns aux autres repose sur leurs mérites et moyens respectifs. » La supériorité de Noé réside dans son statut de premier Messenger envoyé aux habitants de la terre et qualifié d'esclave reconnaissant » Celle d'Ibrahim repose sur sa sélection comme ami très proche d'Allah puisqu'il dit de lui: « Et Allah avait pris Ibrahim (Abraham) pour ami privilégié. » (Coran,4:125) et sa nomination un exemple à suivre pour les gens: « [Et rappelle-toi] quand ton Seigneur eut éprouvé Ibrahim (Abraham) par certains commandements, et qu'il les eut accomplis, le Seigneur lui dit: « Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les gens » (Coran,2:124) celle de Moussa est marquée par le fait d'être le seul auquel le Transcendant ait adressé la parole directement: «Et (Allah) dit: « Ô Musa (Moïse), Je t'ai préféré à tous les hommes, par Mes messages et par Ma parole » (Coran,7:144) et le seul qu'il déclare avoir élevé avec soin: « Et je t'ai assigné à Moi-Même » «Mets-le dans le coffret, puis jette celui-ci dans les flots pour qu'ensuite le fleuve le lance sur la rive; un ennemi à Moi et à lui le prendra. » Et J'ai répandu sur toi une affection de Ma part, afin que tu sois élevé sous Mon œil. » (Coran,20:41;39) et celle de Jésus réside de sa qualité de Messenger d'Allah et Sa parole inspirée à Marie et Son souffle qui adressait la parole aux gens depuis son berceau.

Dans le recueil de ses avis juridiques consultatifs (35/34), cheikh al-islam , Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « par ailleurs,ce qui s'est avéré c'est que la prophétie se double parfois d'un pouvoir temporel. Le prophète peut avoir l'un des trois status: soit on le démentit et lui désobéit, auquel cas il demeure un prophète sans pouvoir temporel, soit on se soumet à lui de sorte à lui reconnaître un pouvoir temporel. Ce qui fait de lui un dépositaire de pouvoir. Dans ce cas, il ne donne que des ordres fondés sur celui qu'il a reçu (d'Allah). Ce qui fait de lui un esclave-Messenger qui n'en est pas pour autant un monarque, même s'il lui arrive de donner un ordre dans le sens de ce qu'il veut licite.C'était la position de Salomon au moment où l'on lui disait: « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil.C'est Toi le grand Dispensateur. » (Coran,38:35) C'est le statut d'un prophète-roi.



Le roi est diamétralement opposé à l'esclave-messenger. C'est pourquoi on a dit au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): « choisis soit le statut d'esclave-messenger, soit celui de prophète-roi. » Son statut était d'un esclave-messenger obéi et suivi. Il a joué de ce statut afin de recevoir une récompense égale à celle accordée à tous ceux qui l'ont suivi et pour que la Créature profite de lui et bénéficie de la Miséricorde grâce à Lui et qu'il en soit de même pour lui. Il n'a pas choisi le statut de roi pour éviter d'être rabaissé à cause des réjouissances inhérentes à l'exercice du pouvoir et à la possession de la richesse au point de se détourner de sa part dans l'au-delà.

L'esclave-messenger est supérieur auprès d'Allah au Prophète-roi, d'où la supériorité de Noé, d'Ibrahim, de Moussa, de Jésus fils de Marie supérieurs à Dawoud, Souleyman et Youssef. »

Voilà comment nous pouvons établir les grades des Prophètes auprès d'Allah le Transendants et Très-haut. Les plus honorés d'entre eux sont les Gens doués de fermeté dont le plus honoré demeure notre Prophète, Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui).

D'après Abou Houryrah, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « je suis le meilleur des descendants d'Adam, le premier à être ressuscité, le premier à pouvoir intercéder puisque le premier à être autorisé à le faire. » (rapporté par Mouslim, 4223)

Quant aux autres formes d'hierarchisation, liées à des noms, elles ne sont fondées sur aucun argument tiré du livre et de la Sunna. Le musulman n'a pas besoin de se donner la peine de chercher à les connaître. C'est la raison pour laquelle aucun uléma ne les a repris dans leurs extraits relatifs à la foi et aux fondements de la Sunna. Pour en savoir davantage, voir la réponse faite à la question n° [7459](#) et la question n° [10669](#).

Allah le sait mieux.